

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE

AVIA VOLT by EASYCHARGE

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « **CGU** ») définissent les conditions d'utilisation du Service de Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables proposé par AVIA VOLT by EASYCHARGE et sont destinées aux utilisateurs du Service.

DEFINITIONS

Tout terme ou expression dont l'initiale est en majuscule a la signification suivante :

CGU : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service de Recharge proposé par TDEC Services.

TDEC Services : désigne le fournisseur du Service de Recharge, société par actions simplifiée au capital de 1.400.000 euros, dont le siège est 22-24 boulevard Pesaro– 92000 Nanterre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 982 824 872. TDEC Services opère sous la marque AVIA VOLT by EASYCHARGE.

Point de charge : désigne une installation située sur un emplacement de stationnement permettant l'accès au Service de Recharge proposé par TDEC Services.

Service de Recharge ou **Service** : désigne le service de recharge proposé par TDEC Services et comprend notamment, les prestations suivantes : (i) un accès à la recharge d'un Véhicule auprès d'un Point de charge ; et (ii) un accès au service d'assistance aux Utilisateurs pour les questions techniques.

Site Internet : désigne la page internet AVIA VOLT by EASYCHARGE accessible à l'adresse suivante: <https://www.easycharge-vinci.com/tarifs-aviavolt-by-easycharge/>

Utilisateur : désigne toute personne, physique ou morale utilisant le Service de Recharge.

Véhicule : désigne tout véhicule routier entièrement propulsé par un moteur électrique, et/ou tout véhicule hybride partiellement propulsé par un moteur électrique, lequel véhicule peut utiliser l'électricité stockée dans une batterie rechargeable par l'utilisation d'un Point de charge.

ARTICLE 1 – CONDITIONS ET MODALITES DE RECHARGE

Le Service de Recharge proposé par TDEC Services se limite à la recharge sur les Points de charge. TDEC Services ne fournit pas de solution d'abonnement ou de carte de recharge spécifique au réseau, ou d'application mobile.

L'utilisation du Service de Recharge est soumise à l'acceptation et au respect par l'Utilisateur des présentes CGU et de la Politique des Données personnelles d'EASYCHARGE.

ARTICLE 2 – UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE

2.1 CONDITIONS D'UTILISATION DES POINTS DE CHARGE

L'Utilisateur doit suivre les instructions affichées sur le Point de charge et consultables, à tout moment, et s'assurer que son Véhicule est correctement stationné, en respectant l'aménagement du lieu et les règles de stationnement en vigueur.

Il lui revient d'utiliser la prise et le câble adaptés à son Véhicule, conformément aux dispositions ci-après, et aux recommandations du constructeur. Il s'assure que le Véhicule est conforme, homologué et en bon état. L'Utilisateur est responsable de la surveillance de son Véhicule avant, pendant et après la recharge.

Si le Point de charge dispose d'un câble intégré, seul ce câble doit être utilisé. Aucun autre accessoire ne doit être branché.

Si l'Utilisateur utilise son propre câble, il doit s'assurer qu'il est homologué, compatible avec la borne, en bon état de fonctionnement et adapté aux caractéristiques techniques de son Véhicule.

L'Utilisateur s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables à l'utilisation des Points de charge.

L'Utilisateur doit s'assurer d'être en possession d'un moyen de paiement valide et compatible avec le système de paiement du Point de charge.

En cas de difficulté pour débrancher le Véhicule ou libérer le Point de charge, l'Utilisateur doit contacter le service d'assistance technique via le numéro indiqué sur le Point de charge.

2.2 - CIRCONSTANCES RENDANT IMPOSSIBLE OU PLUS DIFFICILE LA RECHARGE

Il peut arriver que la recharge soit temporairement ou durablement indisponible ou perturbée, par des circonstances qui ne peuvent pas être imputées à TDEC Services. Ces situations peuvent notamment résulter de :

- Une coupure, une panne ou un dysfonctionnement du réseau électrique, ou mesure prise unilatéralement par le(s) gestionnaire(s) dudit réseau ;
- Une coupure, une panne ou un dysfonctionnement du réseau de télécommunication / Internet ou mesure prise unilatéralement par le(s) gestionnaire(s) dudit réseau ;
- Une coupure, une panne ou un dysfonctionnement du réseau de paiements ou mesure prise unilatéralement par le(s) gestionnaire(s) dudit réseau ;
- Une panne ou un dysfonctionnement du Véhicule ou de ses équipements de recharge ;
- Des actes de vandalisme, de vol ou de dégradation du Point de charge ou de l'un de ses composants (comme le câble de recharge ou le terminal de paiement) ;
- Des décisions ou restrictions imposées par des autorités publiques, françaises ou étrangères, ou par des organismes de contrôle, ainsi que des événements exceptionnels tels que des catastrophes naturelles, des conflits, des actes de sabotage ou des actions de boycott.

ARTICLE 3 – PRIX – MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

3.1 PRIX DU SERVICE DE RECHARGE

Le Service de Recharge est réalisé au tarif en vigueur lors de la recharge. Sauf indication contraire, le prix du Service de Recharge dépend de la quantité de kWh délivrés et/ou de la durée d'utilisation.

Pour les Utilisateurs du Service au moyen d'une carte de recharge d'un prestataire tiers, des frais supplémentaires, tel que le coût d'un abonnement, peuvent être appliqués par l'opérateur de la carte. Il convient donc de se référer aux tarifs pratiqués par l'opérateur de la carte de recharge pour connaître le prix de la charge.

3.2 IMPOTS, TAXES ET CHARGES

Le prix du Service de Recharge est majoré de plein droit du montant des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature, actuels ou futurs, en application de la législation et/ou de la réglementation en vigueur au jour du paiement.

3.3 MODALITES DE REGLEMENT

L'Utilisateur doit s'assurer de disposer d'un moyen de paiement valide, adapté au mode de recharge qu'il souhaite utiliser.

L'Utilisateur peut utiliser le Service de Recharge de plusieurs moyens :

- Par carte bancaire en « sans contact » via le terminal de paiement présent sur le Point de charge ;
- Par carte bancaire en ligne en scannant le QR code apposé sur le Point de charge ;
- Par carte de recharge fournie par un opérateur tiers.

Le règlement au moyen du terminal de paiement se fait en « sans contact ».

Le paiement est également possible en ligne via le QR code apposé sur le Point de recharge et accessible sur l'ensemble du réseau de TDEC Services. Une fois le QR Code scanné, l'Utilisateur sera redirigé vers une page de paiement sécurisée où il pourra suivre les instructions et saisir ses informations bancaires pour démarrer la recharge. Une fois la recharge effectuée, l'Utilisateur peut demander une facture en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : contact@aviavolt-by-easycharge.com

Une pré-autorisation de paiement sera demandée à la banque de l'Utilisateur. Ce prépaiement constitue une réserve, et seul le montant réel de la recharge sera finalement débité du compte bancaire de l'Utilisateur.

ARTICLE 4 – SERVICE D'ASSISTANCE ET PANNES

Le service client est à la disposition de l'Utilisateur pour répondre à ses questions ou traiter ses réclamations concernant le Service de Recharge.

Une assistance est disponible 24h/24 et 7j/7 au numéro suivant : +33 9 72 76 22 10 (appel non surtaxé), notamment en cas de besoin urgent de recharge. Pour toute autre demande ou

réclamation, l'Utilisateur peut également contacter TDEC Services par e-mail à l'adresse : contact@aviavolt-by-easycharge.com

En cas de dysfonctionnement d'un Point de charge, l'Utilisateur peut contacter le numéro d'assistance indiqué directement sur celui-ci.

Dans le cas où un Utilisateur tenterait lui-même de résoudre le dysfonctionnement, TDEC Services ne serait en aucun cas tenu responsable des dommages qui découleraient directement de son intervention.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

5.1 RESPONSABILITE DE TDEC SERVICES

TDEC Services met en œuvre tous les moyens raisonnables pour fournir un service de recharge sécurisé et de qualité pour les Véhicules.

TDEC Services ne peut cependant pas garantir que ses Points de charge seront accessibles, opérationnels et /ou disponibles à tout moment.

Un Point de charge utilise une infrastructure de communication (qu'elle soit publique ou non), telle que des connexions Internet (mobiles). TDEC Services ne peut garantir le fonctionnement ininterrompu, ou sans dysfonctionnements, de cette infrastructure. TDEC Services n'est en aucun cas responsable des dommages résultant directement de dysfonctionnements de l'infrastructure de communication, dont TDEC Services n'est pas responsable et n'a pas la maîtrise.

TDEC Services n'est pas responsable en cas de dommage résultant exclusivement d'une utilisation non conforme telle que visée à l'article 2.1 ou des cas visés à l'article 2.2. TDEC Services n'est pas responsable si le Véhicule ne peut pas être chargé en toute sécurité en raison d'un défaut du Véhicule et/ou des outils fournis et utilisés par l'Utilisateur, tels que les câbles de charge. TDEC Services n'assume aucune obligation de surveillance et ne sera en aucun cas responsable de toute détérioration, vol, ou disparition du Véhicule et/ou de tout vol à l'intérieur du Véhicule ne résultant pas de son fait, notamment en cas d'actes de vandalisme.

En cas de réclamation, l'Utilisateur est invité à contacter TDEC Services dès que possible, par e-mail à l'adresse suivante : contact@aviavolt-by-easycharge.com. Il devra fournir les informations nécessaires au traitement de sa demande, notamment le numéro du Point de charge ou son emplacement, la date et l'heure de l'incident, ainsi qu'une brève description du problème rencontré.

5.2 RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est responsable des dommages subis par lui, par des tiers ou par TDEC Services qui sont la conséquence d'une utilisation fautive par l'Utilisateur d'un Point de charge et/ou de tous les matériaux associés, notamment lorsque les instructions ou les précisions contenues à l'article 2.1 n'ont pas été strictement respectées.

ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES

6.1 RESPONSABLE DE TRAITEMENT, COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES, FINALITES ET BASES JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de vente de Service de Recharge, TDEC Services, agissant en qualité de responsable de traitement, procède à un traitement informatisé des données de l'Utilisateur dans le respect des dispositions du Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données collectées sont traitées par TDEC Services dans le cadre de l'exécution du Service (article 6.1.b du RGPD) ou dans son intérêt légitime (article 6.1.f du RGPD) dans le cadre des finalités et sur le fondement des bases juridiques suivantes :

(i) Exécution du Service de Recharge

La réalisation du Service de Recharge implique la collecte de données à caractère personnel strictement nécessaires au Service via le dispositif de paiement. Les données bancaires collectées à cette fin sont : le numéro de carte bancaire ; le nom du titulaire ; la date de fin de validité ; le code CVV.

Toutefois, des données personnelles supplémentaires, telles que le prénom, le nom, l'adresse postale, et l'adresse email peuvent être collectées si l'Utilisateur souhaite obtenir une facture pour la recharge effectuée.

(ii) Gestion des réclamations et litiges

En cas de réclamation d'un Utilisateur relative au Service de Recharge auprès de TDEC Services, celle-ci est amenée à traiter les données de l'Utilisateur en vertu de son intérêt légitime afin de traiter ladite réclamation, et les éventuels litiges ou contentieux qui s'ensuivent, ainsi que pour répondre et traiter les réclamations éventuelles. Ce traitement des données personnelles permet de favoriser la relation client et de protéger et défendre les intérêts de TDEC Services en justice.

(iii) Réalisation d'études statistiques

TDEC Services utilise également, sur la base de son intérêt légitime à faire des études et analyses, les données traitées et collectées directement auprès de l'Utilisateur sous forme agrégée à des fins d'études statistiques.

6.2 DUREE DE CONSERVATION

Les données traitées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus :

- Durée de conservation de 3 ans pour les échanges liés aux réclamations à compter du traitement de ces dernières ;
- Durée de conservation de 10 ans pour les données liées à l'exécution du Service de Recharge.

6.3 DESTINATAIRES OU CATEGORIES DE DESTINATAIRES

Les données traitées sont destinées aux services internes de TDEC Services, à ses prestataires intervenant dans le cadre des finalités définies ci-dessus, aux établissements financiers, et aux tiers autorisés en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

6.4 TRANSFERTS HORS UE

Les données traitées par TDEC Services ou ses prestataires sont exclusivement hébergées au sein de l'Union Européenne.

6.5 DROITS DES PERSONNES

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'information complémentaire, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur en matière de protection des données, auprès de TDEC Services.

Les droits susmentionnés peuvent être exercés par e-mail adressé à : dpo@easycharge-vinci.com

L'Utilisateur dispose également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes CGU sont consultables, à tout moment sur le Site Internet.

TDEC Services se réserve le droit de modifier celles-ci à tout moment. La version en vigueur le jour de la recharge telle que préalablement portée à la connaissance de l'Utilisateur sera applicable.

ARTICLE 8 – AUTRES DISPOSITIONS ET DROIT APPLICABLE

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGU, pour quelque raison que ce soit, est reconnue en tout ou partie, invalide, nulle, illégale ou inopposable en vertu du droit applicable, les autres dispositions des CGU resteront pleinement en vigueur. TDEC Services s'efforcera toutefois de convenir d'une alternative appropriée et économiquement équivalente pour la disposition frappée de nullité.

La loi applicable aux présentes est la loi française sauf dispositions impératives contraires découlant du Règlement n°593/2008 du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I). Ce choix de loi est sans préjudice de l'application de la réglementation en matière de protection des consommateurs du lieu de résidence habituelle de l'Utilisateur si celles-ci lui sont plus favorables.

ARTICLE 9 – MEDIATION DE CONSOMMATION

En cas de litige concernant les services fournis par TDEC Services dans le cadre du Service de Recharge, l'Utilisateur peut adresser une réclamation par e-mail à TDEC Services en utilisant les coordonnées indiquées à l'article « Informations ». Si la réponse apportée ne le satisfait pas, l'Utilisateur peut saisir le Centre de la Médiation de la Consommation (CM2C) en remplissant le formulaire disponible sur le site <https://cm2c.net>, en envoyant un e-mail à l'adresse cm2c@cm2c.net, ou par courrier postal à l'adresse suivante : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75 008 Paris.

ARTICLE 10 – INFORMATIONS

L'Utilisateur peut contacter TDEC Services :

- Par e-mail pour toute question générale à l'adresse : contact@aviavolt-by-easycharge.com;
- Par téléphone, au +33 9 72 76 22 10 (coût d'un appel local).